



N° de rôle 23/02410

AUDIENCE DE VENTE

4 OCTOBRE 2024
à 9 H.30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
CONTROLE FILIERE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES THOMANN, Avocat associé de la SCP DRAP HESTIN NARDINI FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

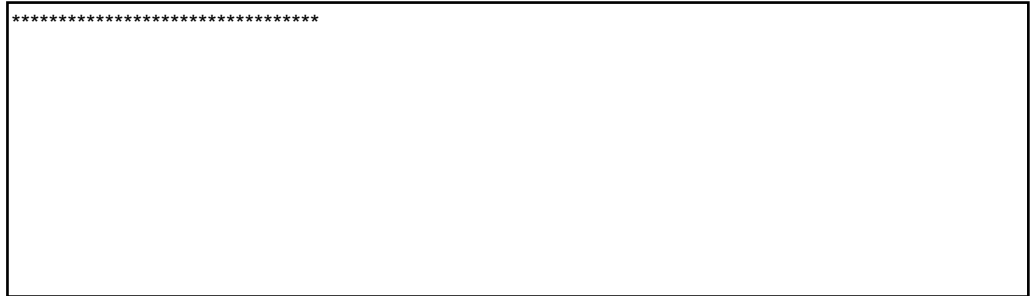
Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le contrôle de la filière d'assainissement non collectif effectué par le service du SPANC commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS le 20 septembre 2024.

Ce contrôle de la filière d'assainissement non collectif est à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 16 mars 2023 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience 4 octobre 2024 des biens suivants :

Sur la commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS
(Var) Lieudit la Tuilière Chemin de l'Hubac cadastré
section D numéro 7 pour une contenance de 30 ares
et 60 centiares.

Une maison à usage d'habitation élevée de deux
niveaux :

- Au premier niveau : hall, cuisine, cellier, véranda,
salle de séjour avec cheminée, une chambre, salle
d'eau, wc et dressing.
- Au deuxième niveau : salle de séjour, coin cuisine,
chaufferie, wc, deux chambres et salle d'eau.
- Garage avec double atelier
- Piscine
- Terrain autour en nature de jardin d'agrément.



Ledit document contient 2 pages qui ont été
numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant
a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture
faite.

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
Aurélien NESTIN - Laurence HARDIM
AVOCATS AU BARreau de LIAGUIGNAN
53, rue du Commerce - 06400 LIAGUIGNAN
Tél. 04 94 51 22 00 - Fax 04 94 27 34
aurelien.nestin@wanadoo.fr
6, Le Marquis des Ferrages - 83510 LORGUES
Tél. 04 94 73 92 80 - Fax 04 94 57 60 56
sophie.nestin.lorgues@wanadoo.fr
SIRET 323 069 849 00661

MAIRIE
DE
SEILLONS SOURCE D'ARGENS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



**CONTRÔLE
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (ANC)**

**CONFORMITE D'ANC / COMPTE RENDU D'INTERVENTION
REGIE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**

Commune : **SEILLONS SCE D'ARGENS** Date du contrôle SPANC : 20/ 09 /2024
Propriétaire : *****
Chemini de Tubac - La Lumiere 83470 Seillons sce d Argens
Référence cadastrale : **125 D 7** Date de construction : **août 1976**
Superficie parcellaire : **3060 m2** Num PC : 59256/0
Résidence : **Principale / 6 p.p. (4 chambres)** Equivalent Habitant : **5 EH minimum**

Schéma d'implantation de la filière d'assainissement : identique à l'initial mais la filière est positionnée sur une aire roulable.

Points principaux du contrôle SPANC :

La filière est une filière gravitaire, sans poste de relevage.

La fosse toutes eaux est béton. Seulement 2 capots de visites sont présents et contrôlable visuellement, ils sont dans un état correct.

(Actuellement 1 à 2 personnes sont présentes dans les lieux)

Le filtre à pouzzolane n'est pas visible actuellement, le capot de visite est en mauvais état, la filière comporte un problème d'évacuation en sortie de fosse (constat de souillure et d'un dépôt de matière colmaté au-dessus et en dessous du capot). Malgré l'âge actuel de la fosse (datant de la construction), celle-ci fonctionne bien cependant. Lors du contrôle SPANC, il ne sera pas constaté de niveau d'eau stagnant en sortie de PVC.

L'évent secondaire (gazs lourds issus de digestion en fosse) est bien dimensionné, mais non conforme actuellement. Néanmoins il n'y a pas de pollution visuelle ou olfactive.

La filière drainante n'est pas conforme, il lui manque les différentes lignes drainantes avec un regard de répartition ainsi que les regards de fin de ligne (1 seul regard existe sur la parcelle).

Il a été présenté un justificatif d'entretien de la filière (pompage / vidage / nettoyage) datant de juillet 2024.

MAIRIE
DE
SEILLONS SOURCE D'ARGENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – AVIS SUR LE FONCTIONNEMENT / CONFORMITE



DEFAVORABLE
(Travaux de réhabilitation à prévoir lors de la vente)

Favorable : la conception et l'implantation de la nouvelle filière d'assainissement sont acceptables.
Favorable sous réserves : la filière d'assainissement doit subir quelques modifications. Un entretien doit être réalisé.
Défavorable sans obligation de travaux de réhabilitation (en cas de vente : travaux obligatoires au plus tard 1 an après la signature).
Défavorable : la filière d'assainissement doit subir des travaux de réhabilitation (en cas de vente : travaux obligatoires au plus tard 1 an après la signature).

Service SPANC
Seillons source d'Argens
Le 20/09/2024

Mr Le Maire, Stéphane ARNAUD

